

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2540

présenté par  
Mme Pompili

à l'amendement n° 1616 (3ème Rect) de Mme Riotton

-----

**ARTICLE 5**

Après le mot « nécessité », insérer les mots « les serviettes hygiéniques, les couches, les sous-vêtements »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au vu des besoins des associations venant en aide aux personnes les plus démunies, ces produits doivent être donnés en premier lieu à ces associations avant d'être envoyés au recyclage.